

ANNEXE 1 AU RAPPORT DU BP 2021

VILLE DE ROCHEFORT

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE ACCOMPAGNANT LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2021



Depuis l'adoption de la loi NOTRe en 2015, « *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles* » doit être « *jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* » (article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Cette note reprend la liste des données proposées par la Préfecture de la Charente-Maritime.

1. Éléments de contexte	2
2. Priorités du budget	3
3. Ressources et charges du budget principal	4
4. Montant consolidé du budget principal et des budgets annexes	5
5. Crédits d'investissement pluriannuels	6
6. Niveaux des épargnes du budget principal	7
7. Niveau d'endettement du budget principal	7
8. Délai de désendettement du budget principal	7
9. Niveau des taux d'imposition	8
10. Principaux ratios du budget principal	8
11. Effectifs de la collectivité et charges de personnel	8
12. Encours de dette	9

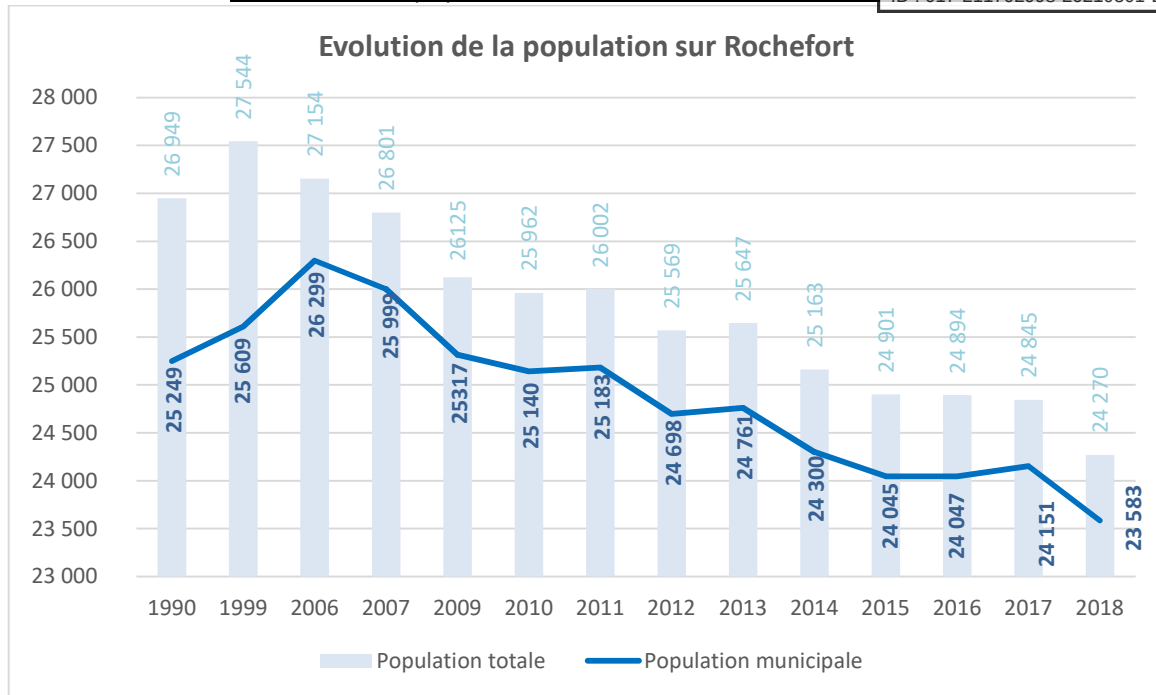
1. Éléments de contexte

▪ Économique et budgétaire

Les principales mesures issues de la Loi de Finances 2021, détaillées dans le rapport sur les orientations budgétaire 2021 sont les suivantes :

- ❖ La poursuite de la refonte fiscale de la taxe d'habitation : À compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes. La loi prévoit de compenser les communes de cette perte en leur transférant le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des départements.
- ❖ La réduction de moitié des impôts dits « de production » pour les établissements industriels afin de favoriser l'investissement des entreprises et améliorer leur compétitivité.
- ❖ Enveloppe globale des dotations de l'Etat stabilisée au niveau national, la dotation forfaitaire en baisse suite au dernier recensement de la population et les dotations de péréquation en hausse pour 2021.
- ❖ Mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA.

■ **Évolution de la population de la Ville, selon les dernières données INSEE¹**



La population légale millésimée 2018 est entrée en vigueur au 1er janvier 2021. Toute chose égale par ailleurs, il est nécessaire de ramener ces derniers chiffres de population à l'année 2018 qui ne reflète pas la population réelle de 2021.

2. Priorités du budget

- ❖ les taux de fiscalité ne sont pas augmentés,
- ❖ les charges à caractère général diminuent (-2,3%),
- ❖ l'enveloppe globale des subventions aux associations est maintenue,
- ❖ les charges de personnel augmentent (+6,5%) notamment en lien avec la création du service commun de l'entretien des locaux (agents transférés et remboursés par la CARO dans le cadre de la Commission Paritaire de Gestion) et le transfert des crédits liés au Comité National d'Action Sociale (CNAS) du chapitre 65 vers le 012,
- ❖ l'autofinancement se dégrade fortement entre 2020 et 2021 du fait de la forte baisse de la redevance des thermes.
- ❖ l'objectif de recours à l'emprunt du budget principal s'établit autour de 6,5 M€ sur l'année 2021 (6,2 M€ au BP 2020). Celui-ci sera révisé à la baisse avec l'affectation des résultats 2020 et les notifications nouvelles de subventions.
- ❖ les projets d'investissement sont inscrits pour :
 - 12,2 M€ sur le budget principal (contre 12,1 M€ en 2020)
 - 12,9 M€ tous budgets confondus.

¹ Pour mémoire, la population légale comprend :

- la population municipale, c'est-à-dire les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire, dans un logement ou une communauté, ainsi que les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires, les sans-abris et les personnes habitant dans une habitation mobile recensées sur le territoire. La population municipale est la notion usuellement utilisée en statistique.

- la population totale qui correspond à la population municipale, majorée de la population comptée à part (mineurs résident sur le territoire du fait de leurs études, personne ayant une résidence familiale sur le territoire et résidant dans une communauté d'un autre territoire (établissements de santé, établissements sociaux, maisons de retraite, communautés religieuses, casernes ou établissements militaires), les personnes sans domicile fixe rattachées à une commune du territoire mais non recensées sur le territoire. La population totale sert de base de calcul aux dotations de l'Etat.

3. Ressources et charges du budget principal

Montant en €	BP 2020	BP 2021	Ecart BP/BP	Evol° %
013 - atténuations de charges	140 172	160 174	20 002	14,27
70 - produits des services, domaines & ventes...	3 352 283	3 383 172	30 889	0,92
73 - impôts et taxes	19 262 287	20 189 700	927 413	4,81
74 - dotations et participations	7 402 351	6 435 903	-966 448	-13,06
75 - autres produits de gestion courante	2 172 035	1 243 528	-928 507	-42,75
76 - produits financiers	200	200	0	0,00
77 - produits exceptionnels	170 050	6 050	-164 000	-96,44
<i>Sous-total recettes réelles de fonctionnement</i>	<i>32 499 378</i>	<i>31 418 727</i>	<i>-1 080 651</i>	<i>-3,33</i>
042 - opérations d'ordre de transfert entre section	242 000	281 000	39 000	16,12
Total recettes de fonctionnement	32 741 378	31 699 727	-1 041 651	-3,18

Montant en €	BP 2020	BP 2021	Ecart BP/BP	Evol° %
011 - charges à caractère général	6 989 344	6 830 518	-158 826	-2,27
012 - frais de personnel et charges assimilées	14 952 696	15 922 911	970 215	6,49
014 - atténuations de produits	875 632	743 072	-132 560	-15,14
022 - dépenses imprévues de fonctionnement	100 000	50 000	-50 000	-50,00
65 - autres charges de gestion courante	3 946 973	3 790 274	-156 699	-3,97
66 - charges financières	552 342	495 873	-56 469	-10,22
67 - charges exceptionnelles	60 000	35 700	-24 300	-40,50
<i>Sous-total dépenses réelles de fonctionnement</i>	<i>27 476 987</i>	<i>27 868 348</i>	<i>391 361</i>	<i>1,42</i>
023 - virement à la section d'investissement	2 464 391	1 031 379	-1 433 012	-58,15
042 - opérations d'ordre de transfert entre section	2 800 000	2 800 000	0	0,00
Total dépenses de fonctionnement	32 741 378	31 699 727	-1 041 651	-3,18

Montant en €	BP 2020	BP 2021	Ecart BP/BP	Evol° %
024 - produits des cessions d'immobilisations	905 148	1 735 516	830 368	91,74
10 - dotations, fonds divers et réserves	1 200 000	1 300 000	100 000	8,33
13 - subventions d'investissement	1 837 766	2 573 570	735 804	40,04
16 - emprunts et dettes assimilées	7 421 849	7 431 337	9 488	0,13
20 - immobilisations incorporelles	18 000	0	-18 000	-100,00
21 - immobilisations corporelles	24 000	9 182	-14 818	-61,74
27 - autres immobilisations financières	267 684	250 000	-17 684	-6,61
<i>Sous-total recettes réelles d'investissement</i>	<i>11 674 447</i>	<i>13 299 605</i>	<i>1 625 158</i>	<i>13,92</i>
021 - virement de la section de fonctionnement	2 464 391	1 031 379	-1 433 012	-58,15
040 - opérations d'ordre de transfert entre section	2 800 000	2 800 000	0	0,00
041 - opérations patrimoniales	600 000	600 000	0	0,00
Total recettes d'investissement	17 538 838	17 730 984	192 146	1,10

Montant en €	BP 2020	BP 2021	BP 2020	BP 2021
020 - dépenses imprévues	150 000	150 000	0	0,00
10 - dotations, fonds divers et réserves	10 000	10 000	0	0,00
13 - subventions d'investissement	30 928	10 000	-20 928	-67,67
16 - emprunts et dettes assimilées	4 128 131	3 925 842	-202 289	-4,90
20 - immobilisations incorporelles	635 410	1 254 251	618 841	97,39
204 - subventions d'équipement versées	576 819	589 406	12 587	2,18
21 - immobilisations corporelles	9 502 550	7 512 485	-1 990 065	-20,94
23 - immobilisations en cours	1 413 000	2 829 500	1 416 500	100,25
27 - autres immobilisations financières	250 000	568 500	318 500	127,40
<i>sous-total dépenses réelles d'investissement</i>	<i>16 696 838</i>	<i>16 849 984</i>	<i>153 146</i>	<i>0,92</i>
040 - opérations d'ordre de transfert entre section	242 000	281 000	39 000	16,12
041 - opérations patrimoniales	600 000	600 000	0	0,00
Total dépenses d'investissement	17 538 838	17 730 984	192 146	1,10

4. Montant consolidé du budget principal et des budgets annexes

Dép. / rec. par section en €	Fonctionnement		Investissement		Total	
	BP 2020	BP 2021	BP 2020	BP 2021	BP 2020	BP 2021
Budget principal	32 741 378	31 699 727	17 538 838	17 730 984	50 280 216	49 430 711
Budget port de plaisance	624 390	647 750	226 471	299 568	850 861	947 318
Budget camping	567 875	512 955	233 000	121 100	800 875	634 055
Budget lotissements	110 000	399 620	0	318 500	110 000	718 120
Budget réseaux chaleur	292 898	304 634	195 010	247 780	487 908	552 414
Budget photovoltaïque	105 284	110 487	195 420	385 074	300 704	495 561
Total des budgets	34 441 825	33 675 173	18 388 739	19 103 006	52 830 564	52 778 179

5. Crédits d'investissement pluriannuels

BUDGET PRINCIPAL	Montant AP	Nouvelle AP	Révision de l'exercice N	Montant cumulé	Paielements antérieurs	Paielements 2020	BP 2021	2 022	2023 et suivant
Grands projets									
Ancien hopital civil	2 700 000			2 700 000	1 043 541	78 683	10 000	95 588	1 472 188
Secteur Sauvegardé de Rochefort	329 204			329 204	321 385	0	0	7 820	0
AMO des Thermes et indemnisation des cand	300 638			300 638	63 640	0	0	200 000	36 997
Création Forage F4 (HT)	2 250 000			2 250 000	200 700	82 000	250 000	1 000 000	717 300
Participation OPAH RU	115 000			115 000	0	1 594	44 406	23 000	46 000
Démarche Cit'Ergie	728 748		16 500	745 248	125 238	139 980	480 000	30	0
Démarche Cit'Ergie - 2		24 000		24 000			6 000	6 000	12 000
Maison de Santé Pluri Professionnelle	1 680 000			1 680 000	0	29 199	1 483 500	167 301	
Aménagement urbain									
Abords du Quai aux Vivres	1 722 018			1 722 018	354 627	1 367 391	0		
Boulevard Pouzet	1 167 924		298 000	1 465 924	589 637	275 266	600 000	1 021	0
Batiment Europe	536 992		150 700	687 692	0	34 041	650 000	3 651	0
Barreau-Bel Air	222 612			222 612	0	0	0	150 000	72 612
Culture									
Maison de Pierre Loti - Nouveau projet	9 755 400		984 156	10 739 556	245 778	528 643	1 717 400	200 000	8 047 735
Scénographie ANAMAN	211 200			211 200	0	0	0	100 000	111 200
Enfance									
Regroupement des écoles Galissonnière	2 640 000			2 640 000	305 593	1 208 775	546 000	579 632	0
Sports									
Padel	1 485 038			1 485 038	57 341	704 495	718 000	5 202	0
Gymnases Delpaix	1 062 000			1 062 000	590 976	410 654	0	60 370	0
Espaces verts									
Construction Centre Horticole	1 200 000			1 200 000	1 132 488	12 402	0	40 000	15 109
FISAC	460 613			460 613	262 169	43 416	5 000	80 000	70 027
Renovation énergétique		466 911		466 911	0	0	106 911	40 000	320 000

B2.2 - AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT		CRÉDITS DE PAIEMENTS							
BUDGET PRINCIPAL	Montant AE		Révision de l'exercice N	ProjetTotal cumulé	Paielements antérieurs	Paielements 2020	BP 2021	2 022	2023 et suivant
Démarche Cit'Ergie	54 000			54 000	0	6 892		47 108	

6. Niveaux des épargnes du budget principal

Chaine de l'épargne	BP 2020	BP 2021
013 Atténuations de charges	140K€	160K€
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 352K€	3 383K€
73 Impôts et taxes	19 262K€	20 190K€
74 Dotations et participations	7 402K€	6 436K€
75 Autres produits de gestion courante	2 172K€	1 244K€
76 Produits financiers	0K€	0K€
Total des recettes réelles de fonctionnement hors recettes exceptionnelles & reprises de provisions	32 329K€	31 413K€
011 Charges à caractère général	6 989K€	6 831K€
012 Frais de personnel et charges assimilées	14 953K€	15 923K€
014 Atténuations de produits	876K€	743K€
65 Autres charges de gestion courante	3 947K€	3 790K€
Total des dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses exceptionnelles et dépenses imprévues)	26 765K€	27 287K€
Epargne de gestion (RRF - DRF)	5 565K€	4 126K€
Intérêts de la dette (66111+66112)	552K€	496K€
Epargne brute (EG - remboursement des intérêts)	5 012K€	3 630K€
Capital remboursé (1641+1678)	2 925K€	3 026K€
Epargne nette (EB - remboursement du capital)	2 087K€	604K€

L'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette sont des indicateurs généralement calculés sur les données du compte administratif.

7. Niveau d'endettement du budget principal

Evolution de l'endettement	Budget principal
Capital Restant Dû au 1er janvier 2021	27 575K€
Emprunt d'équilibre inscrit au BP 2021	6 531K€
Capital remboursé en 2021	3 026K€
CRD prévisionnel le 31/12/ 2021	31 080K€

8. Délai de désendettement du budget principal

	BP 2020	BP 2021
Capital Restant Dû au 1 ^{er} janvier	28 980K€	27 575K€
Epargne brute	5 012K€	3 630K€
Capacité de désendettement	5,78 années	7,60 années

Ce ratio exprime le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette si la collectivité y affecte la totalité de son épargne brute. C'est un indicateur qui se calcule en principe à partir des données du compte administratif.

9. Niveau des taux d'imposition

Il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition en 2021.

	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021
Taxe d'habitation	15,67%	15,67%	15,67%
Taxe d'habitation sur les logements vacants	15,67%	15,67%	15,67%
Taxe sur le foncier bâti	32,14%	32,14%	53,64%
Taxe sur le foncier non bâti	45,38%	45,38%	45,38%

L'augmentation des taux TFB suite à la réforme TH n'a aucun impact pour le contribuable qui désormais s'acquitte de l'impôt foncier uniquement auprès de la Ville de Rochefort /CARO contre Ville de Rochefort /CARO et Département auparavant.

10. Principaux ratios du budget principal

Informations financières - ratios	Valeurs	Moyenne nationale de la strate*
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 148,26 €	1 275,00 €
Produit des impositions directes / population	740,42 €	641,00 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 294,55 €	1 473,00 €
Dépenses d'équipement brut / population	502,09 €	394,00 €
Encours de dette / population	1 136,16	1 032,00 €
DGF / population	118,13	200,00 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	57,1%	59,6%
Dépenses de fonct. et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	110,5%	107,3%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonct.	38,8%	22,2%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	87,8%	71,1%

Ces ratios se calculent à partir de la population totale de la Ville communiquée par l'INSEE (24 270 habitants population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2021).

L'analyse des ratios est également plus pertinente lorsqu'ils sont calculés à partir des données du compte administratif, pour être comparable aux dernières moyennes nationales disponibles (les tableaux des communes – données 2019, DGCL).

11. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Au Budget Primitif 2021, les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent 15 923 K€, contre 14 953 K€ en 2020 soit une hausse de 6,49 %.

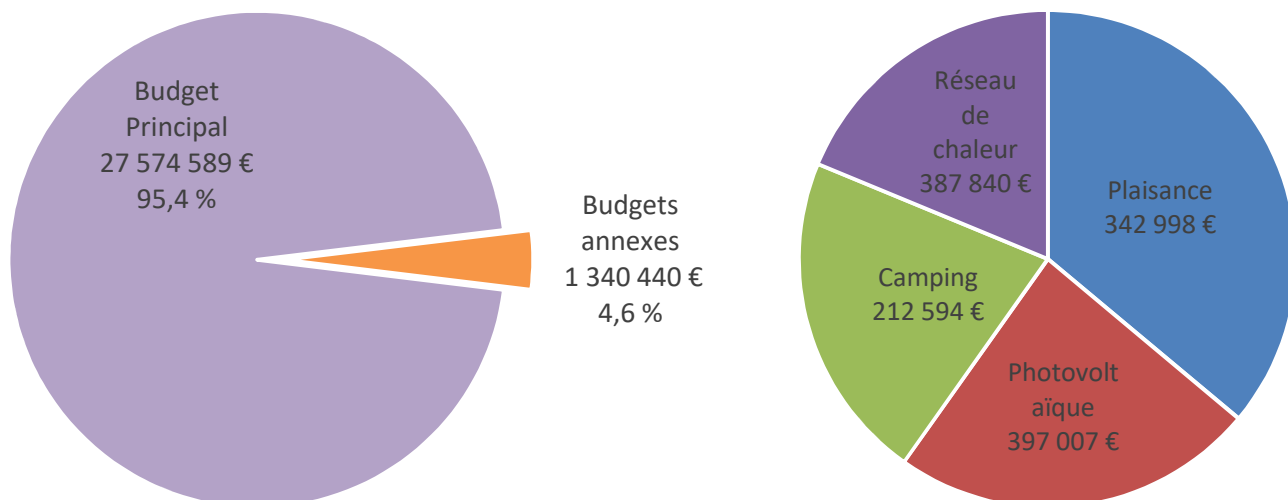
Ainsi, au 1^{er} janvier 2021, le nombre total d'agents s'élève à 369 contre 363 au 1^{er} janvier 2020 (hors saisonniers et remplacements).

		Au 1er janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021
Nombre d'agents		363	369
dont	Titulaires	319	328
	Stagiaires	13	12
	Contractuels	13	12
	Emplois aidés	18	17

La création du service commun de l'entretien des locaux, au 1^{er} janvier 2021, contribue à augmenter l'effectif global de la Ville de 9 agents dont 7 titulaires. **Ces agents transférés seront refacturés à la CARO dans le cadre de la Commission Paritaire de Gestion.**

12. Encours de dette

Au 1er janvier 2021, l'encours de la dette de la Ville de Rochefort s'établit à 28,915 M€ ainsi répartie sur 5 budgets :

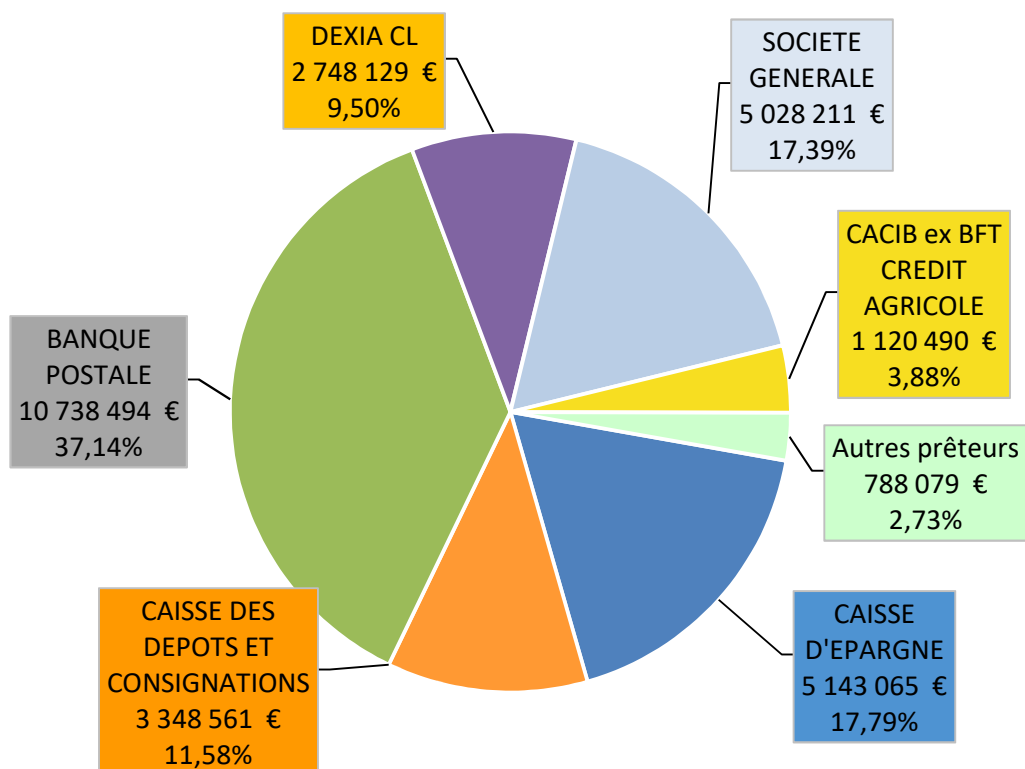


Évolution de l'endettement en €	Budget Principal	BA Plaisance	BA Camping	BA Réseau chaleur	BA Photovoltaïque	Tous budgets
Capital restant dû (CRD) au 01/01/2021	27 574 589 €	342 998 €	212 594 €	387 840 €	397 007 €	28 915 028 €
Emprunt d'équilibre inscrit au BP	6 531 337 €	154 918 €	0 €	115 584 €	305 362 €	7 107 201 €
Capital remboursé inscrit au BP	3 022 480 €	51 000 €	26 100 €	50 311 €	51 650 €	3 201 541 €
CRD prévisionnel au 31/12/2021	31 083 446 €	446 916 €	186 494 €	453 113 €	650 719 €	32 820 688 €

La structure de dette de la Ville (budgets principal et annexes) est classé 1A selon la charte Ghissler : emprunt à taux fixe ou taux variable simple sans option en faveur de la banque contractualisé dans la zone euro.

La dette de la Ville de Rochefort est composée de 45 lignes d'emprunt, qu'il s'agit de répartir au prorata de 6
 principaux prêteurs comme suit :

Répartition par prêteur au 1er janvier 2021



La ventilation de la dette de la Ville de Rochefort par type de risque est la suivante :

Répartition par type de risque au 1er janvier 2021

